

Vous venez de vous installer à Nogent-sur-Marne et, vous êtes hébergés. Aussi, il vous est demandé de vous rapprocher de la Police Municipale -10, rue Paul Doumer ☎01.43.94.23.98 afin d'obtenir un rendez-vous et établir votre attestation d'hébergement.

Vous devrez vous y présenter en présence de l'hébergeant et des documents listés ci-dessous.

Liste des documents à fournir à la Police Municipale (originaux) :

- Déclaration sur l'honneur de l'attestation d'hébergement
- Les pièces d'identité de l'hébergé et l'hébergeant
- Deux justificatifs de domicile de **moins de 3 mois de l'hébergeant** : facture EDF, quittance de loyer, acte de propriété, contrat de location, le dernier avis de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière...).
- Un justificatif de domicile de **moins de 3 mois de l'hébergé** chez l'hébergeant (attestation d'allocataire CAF, attestation d'assurance scolaire, attestation de sécurité sociale – **Facture de téléphone portable non acceptée**).

Dans l'éventualité où votre situation viendrait à se modifier durant l'année, il conviendra d'en informer le service Enfance-Education-Jeunesse. Dans le cas contraire, ces documents vous seront à nouveau demandés pour la prochaine rentrée scolaire.

ATTESTATION D'HÉBERGEMENT
Déclaration sur l'honneur

M. / Mme,

Déclare héberger depuis le.....

Lien de parenté (*grands-parents, amis.....*).....

M. / Mme,

Et son (ses) enfant(s) :

À mon domicile à Nogent-sur-Marne,

Adresse :

.....

Tél. :

Fait à Nogent-sur-Marne, le

Signature du (des) parent(s) hébergé(s)

Signature de l'hébergeant(e)

AVIS IMPORTANT

(Article 441-7 du code pénal)

"Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

1/ d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts

2/ de falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère

3/ de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui".